DEPARTEMENT DE L'AIN REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MALAFRETAZ

ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION
Route Départementale 975« Route de Bourg »

2025.52

Le Maire de la Commune de MALAFRETAZ

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

VU le Code de la Route,

VU La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la demande de **l'entreprise SOGEDO à ST REMY**

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation pour des travaux sur ouvrage existant « eau potable » sur la RD 975 « route de Bourg » dans l'agglomération

ARRETE

==========

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules sera réglementée sur la route départementale n°975, « route de Bourg» à l'intérieur de l'agglomération, à proximité du numéro 368, en fonction de l'avancement du chantier. La circulation sera rétrécie et alternée par panneaux tricolores. La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/heure. Il sera interdit de stationner et de doubler aux abords du chantier.

ARTICLE 2 : Cette réglementation sera applicable 3 jours entre le 01/08/2025 et le 31/08/2025.

ARTICLE 3 : La circulation sera rétablie tous les soirs ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés sauf nécessité absolue de chantier.

ARTICLE 4 : Selon les conditions de déroulement des travaux et leur avancement, cette réglementation pourra être levée préalablement à son expiration.

ARTICLE 5 : La signalisation de la présente réglementation sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 6 : Le Présent arrêté sera publié dans la commune de MALAFRETAZ.

ARTICLE 7 :

Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- SOGEDO.
- Mr le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Montrevel en Bresse,
- Services Techniques de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-En-Bresse à Montrevel en Bresse,
- Mr le Président du Conseil Général de l'Ain

Malafretaz, le 1er août 2025.
Le Maire,
Gary LEROUX,

MAIRIE DE MALAFRETAZ (AIN)